



CIRCUIT NATIONAL LONGUE DISTANCE 2024



Règlement Général

1. Organisation

L'association TRIAAATHLON organise le Circuit National Longue Distance (ci-après désigné « le CNLD ») qui se tiendra en 2024 sur les 4 épreuves de triathlon longue distance suivantes

- LACANAU (Nouvelle-Aquitaine) : 4 mai 2024
- OBERNAI-BENFELD (Grand Est) : 2 juin 2024
- MONTAUBAN-GORILLAMAN (Occitanie) : 7 juillet 2024
- ROYAN (Nouvelle-Aquitaine) : 21 septembre 2024

Le Circuit a vocation à promouvoir le triathlon longue distance sur le territoire français, participer à l'émulation entre les triathlètes professionnels français et les aider financièrement au travers d'une dotation financière qui les récompense dans le cadre d'un classement final.

2. Modalités d'inscription et de participation

En 2024, le CLND est uniquement réservé aux triathlètes professionnels français. En l'absence de critère fédéral ou de conditions réglementaires pour être qualifié de « triathlète professionnel », est reconnu comme tel l'athlète qui justifie tirer ses revenus ou entend pouvoir le faire par sa pratique sportive en compétition, notamment en fournissant un justificatif d'une structure de facturation de sponsoring, mécénat, primes de courses, salaires ou tous autres revenus. En 2024, à titre exceptionnel et subsidiaire, à défaut de pouvoir justifier d'une telle structure, le triathlète devra justifier de ses résultats en 2023 dont notamment sur Longue distance. L'Association TRIAAATHLON se réserve le droit d'effectuer, de manière discrétionnaire, l'inscription de l'athlète sur la base de ce dernier critère, sans que ce choix puisse être contesté par l'athlète.

En 2024, 25 triathlètes professionnels femmes et hommes maximum pourront participer, gratuitement, sur chaque épreuve composant le CLND.

Pour pouvoir être inscrit sur le CLND et figurer au classement final, il y aura deux vagues d'inscription dans la mesure où classement est calculé en tenant compte **des 3 meilleurs résultats**. Seuls les triathlètes majeurs peuvent s'inscrire.

Le triathlète devra se faire connaître auprès de l'association info@trიაaathlon.org soit :

- au plus tard un mois avant le début de la première épreuve, soit pour 2024, le 4 avril 2024,
- au plus tard, avant le début de la 2^{ème} épreuve, le 18 avril 2024.

Pour la 1^{ère} vague, le triathlète devra faire connaître son choix de course, qui peut concerner toutes les épreuves ou certaines d'entre elles.

Pour la 2^{ème} vague, le triathlète n'aura pas d'autres choix que d'effectuer les épreuves d'OBERNAI, MONTAUBAN et ROYAN pour prétendre au classement final.

Par ailleurs, compte tenu du nombre de places gratuites maximum (25 par catégorie), les inscriptions sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes, justificatifs à l'appui (« premier arrivé, premier servi »). Un système de liste d'attente pourra être mis en place à l'appréciation de l'Association TRIAAATHLON. Au-delà de 25 inscrits par catégorie (hommes et femmes), le triathlète devra se rapprocher de chaque épreuve pour régler les frais de son inscription.

En s'inscrivant, le triathlète s'engage à respecter les conditions et le règlement de chaque épreuve qui sont gérées par des organisations indépendantes de l'Association TRIAAATHLON qui n'est pas responsable, notamment, de l'arbitrage des épreuves de LACANAU, OBERNAI et MONTAUBAN. Par ailleurs, pour appliquer le calcul des points en vue du classement final, l'Association TRIAAATHLON retiendra le classement de chaque épreuve et le temps effectué par l'athlète tels qu'ils auront été communiqués par chaque organisation.

3. Classement final

Il est rappelé que le CNLD vise à soutenir les triathlètes français, de sorte que pour l'application des règles ci-dessous, le calcul de points pour le classement final neutralise le résultat des triathlètes internationaux pour ne comptabiliser que celui des Français.

Pour les femmes et les hommes, le classement descend jusqu'à la 25^{ème} place.

Chaque place dans une épreuve est associée à un nombre de points, multipliés par un coefficient basé sur la performance calculé par rapport au temps du meilleur français (homme et femme). Les points s'additionnent sur l'ensemble des courses. **Pour être dans le classement final et prétendre à la grille de prix, il est rappelé que le triathlète doit faire au moins 3 courses sur 4, avec suppression du moins bon score.**

Système de Points Dégressifs :

1. Points pour le 1^{er} : 100 points pour le vainqueur

2. Ensuite :

2^{ème} : 95 points

3^{ème} : 90 points

4^{ème} : 85 points

5^{ème} : 80 points

Pour les positions au-delà de la 5^{ème}, l'écart est de 4 points, par position, jusqu'à la 10^{ème} place, puis de 3 points par position jusqu'à la 20^{ème}, et enfin de 2 points par position jusqu'à la 25^{ème} place.

Coefficient de Performance calculé en fonction du temps du triathlète par rapport au temps du 1^{er} triathlète français.

Exemple : le premier triathlète français (homme et femme) reçoit 100 points et le second français (homme et femme) 95 points.

Application du coefficient: « Temps du premier français (homme et femme) / Temps du Triathlète ». Si le premier français termine en 4 heures (240 minutes) et un triathlète termine en 4 heures et 10 minutes (250 minutes), son coefficient sera de $240 / 250 = 0.96$. Alors, le deuxième recevra 95 points X 0,96 (coefficient de performance) = 91,2 points

En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière épreuve, le départage s'effectuera en fonction du meilleur résultat sur le Triathlon de Royan

4. Annulation d'une épreuve

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve pour des raisons propres à l'un des organisateurs, l'Association TRIAAATHLON se réserve la possibilité de modifier les règles du classement afin de préserver, autant que possible, l'égalité des chances des triathlètes.

5. Grille de prix

Si la grille de prix ci-après est strictement réservée aux triathlètes professionnels français, les éventuelles grilles de prix de chaque épreuve sont ouvertes à tous les athlètes sans distinction de nationalité.

Pour les femmes et les hommes, la grille de prix est la suivante :

1 ^{er} :	6 500 €
2 ^{ème} :	3 000 €
3 ^{ème} :	2 000 €
4 ^{ème} :	1 250 €
5 ^{ème} :	900 €
6 ^{ème} :	600 €
7 ^{ème} :	450 €
8 ^{ème} :	300 €

Afin de prétendre à cette grille de prix, les athlètes devront participer à une cérémonie qui pourrait être organisée par l'Association TRIAAATHLON dont les frais de déplacement seront pris en charge par cette dernière.

Les primes ci-dessus s'entendent toutes taxes comprises (TTC) et pour recevoir le paiement de la dotation financière, l'athlète devra éditer une facture sous sa seule responsabilité en matière de déclaration fiscale et sociale.

6. **Droit à l'image**

En sus des règles relatives au droit à l'image édictées par chaque épreuves composant le CNLD, tous les triathlètes inscrits sur le CNLD autorisent expressément l'Association TRIAAATHLON ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et médias, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, à titre gratuit, leurs nom, images (photographies, vidéos), voix (interviews, vidéos) et leurs prestation sportives en vue de toutes exploitation sur tous supports en France et dans le monde pour la durée la plus longue prévue par la Loi.